

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026 A FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	30	33

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Philippe Jean, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguié, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. Alexandre Eche, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Stéphanie Chabbal ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Frédéric Ichard pouvoir à M. Jérôme Flament.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, M. Patrick Delaume, M. Jean-Pierre Vernhes, M. Laurent Deshayes, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier.

D107-2026 Approbation de la convention opérationnelle entre l'établissement public foncier d'Occitanie, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse et la commune de Donnazac relative à l'opération « Revitalisation du cœur du village »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ;

Vu le projet de convention opérationnelle proposé par l'Établissement Public Foncier d'Occitanie ;

Considérant que la commune de Donnazac souhaite engager une opération de revitalisation de son cœur de village afin de développer une offre de logements, comprenant notamment des logements locatifs sociaux, et de renforcer l'attractivité de son centre-bourg ;

Considérant que l'Établissement Public Foncier d'Occitanie propose d'assurer le portage foncier des biens nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre d'une convention opérationnelle conclue pour une durée de huit ans ;

Considérant que la Communauté de Communes, compétente en matière d'aménagement du territoire et d'habitat, est appelée à accompagner la commune dans la conduite de ce projet par un appui technique, administratif et en ingénierie ;

Considérant qu'il convient d'approuver cette convention afin de permettre la mise en œuvre de l'opération ;

ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention opérationnelle à intervenir entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse et la commune de Donnazac, relative à l'opération « Revitalisation du cœur de village » à dominante habitat ;

PRÉCISE que cette convention est conclue pour une durée de huit années à compter de sa signature ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant n'emportant pas modification substantielle de son économie générale et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Arielle BRUN

Le Président



Jérôme FLAMENT